

Délibération n°B-2024-20 Don d'un Véhicule Tout Usages (VTU) au CPI La Lanterne

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 16 février 2024
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

TITULAIRES	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige EME	X	
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
M. Patrick GOUX	X	
M. Jean-Claude GAY	X	

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Madame Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'État-Major du SDIS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2024-03 du 16 février 2024 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **la présidente du CASDIS Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS vient de procéder à la réforme d'un véhicule CITROËN JUMPER, immatriculé BW-250-ZQ. Le compteur indique 98 796 kms et la première mise en circulation date du 27 octobre 2011.

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2023 (joint à la présente délibération), monsieur le président du syndicat du CPI de La Lanterne a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule tout usage (VTU) pour assurer les opérations de secours d'urgence à personne en remplacement du véhicule vétuste dont il dispose actuellement.

Au regard d'une part du bon fonctionnement du Centre de Première Intervention de La Lanterne où une nouvelle dynamique s'est mise en place, et d'autre part, de la vétusté du véhicule dont il dispose actuellement, il est demandé aux membres du bureau de répondre favorablement à la demande de son président en cédant gratuitement au syndicat du CPI La Lanterne le véhicule CITROËN JUMPER, immatriculé BW-250-ZQ, présentant 98 796 kms au compteur et mis en circulation en 2011 dont il vient d'être procédé à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, la présidente du conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement au syndicat du CPI La Lanterne le véhicule CITROËN JUMPER, immatriculé BW-250-ZQ, présentant 98 796 kms au compteur et mis en circulation en 2011 dont il vient d'être procédé à la réforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240221-B-2024-20-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Publication : 26/02/2024



La présidente du conseil d'administration

Edwige EME



Syndicat du CPI de la Lanterne
Mairie de Favorney
☎ 03.84.91.30.71
✉ favorney@orange.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240221-B-2024-20-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024



M. le Directeur du SDIS 70
4 rue Raymond et Lucie AUBRAC
BP 40005
70001 VESOUL Cedex

Favorney, le 1^{er} septembre 2023

Objet : remplacement d'un véhicule

Monsieur le Directeur,

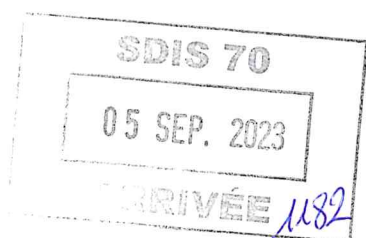
En ma qualité de Président du Syndicat du Centre de Première Intervention de la Lanterne et à la demande des pompiers du CPI, je me permets de vous solliciter pour le remplacement du véhicule tous usages (VTU) qui donne des signes inquiétants d'usure.

L'activité du Centre est soutenue et il serait plus rassurant d'avoir ce type de véhicule en état pour les interventions.

Je vous remercie par avance afin d'étudier notre demande et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,
François LAURENT



Siège social à la Mairie de Favorney
4 Place de la Mairie - BP 8
70160 FAVERNEY